



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

- **Secteur régie**
- **Secteur Bournac**
- **Synthèse**
- **Note d'information sur les redevances Agence de l'eau**

SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT

SECTEUR en régie :
Belfort, Esclauzels, Lalbenque, Montdoumerc

Assainissement collectif

Rapport annuel **sur le Prix et la Qualité du Service** **public de l'assainissement collectif**

Exercice 2025

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	13
○	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	13
3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	13
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Montants financiers.....	15
4.2.	Etat de la dette du service	15
4.3.	Amortissements	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Belfort-du-Quercy, Esclauzels, Lalbenque, Montdoumerc
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, ☐ Non
Dates d'approbation* : Belfort-du-Quercy, Esclauzels, Lalbenque 1999, Montdoumerc 29/03/2021
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 04/10/2021 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie à autonomie financière.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D2010)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 110** habitants au 31/12/2025 (1 103 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **586** abonnés au 31/12/2025 (581 au 31/12/2024).

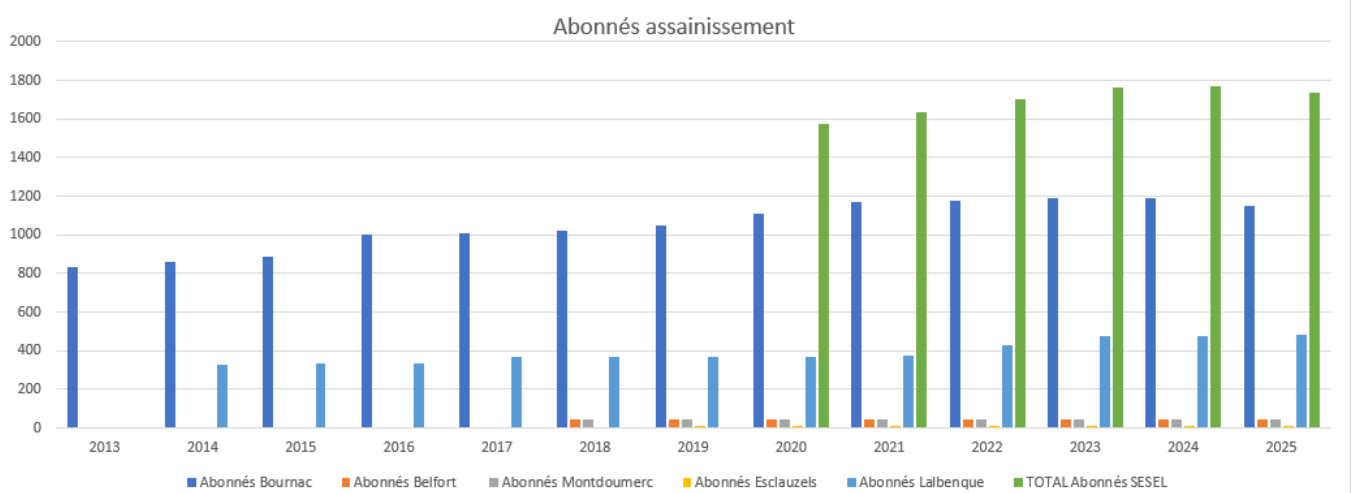
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Belfort-du-Quercy	44	44	0 %
Esclauzels	12	12	0 %
Lalbenque	478	483	1 %
Montdoumerc	47	47	0%
Total	581	586	0.86 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 603.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 53,8 abonnés/km au 31/12/2025. (53,3 abonnés/km au 31/12/2024).

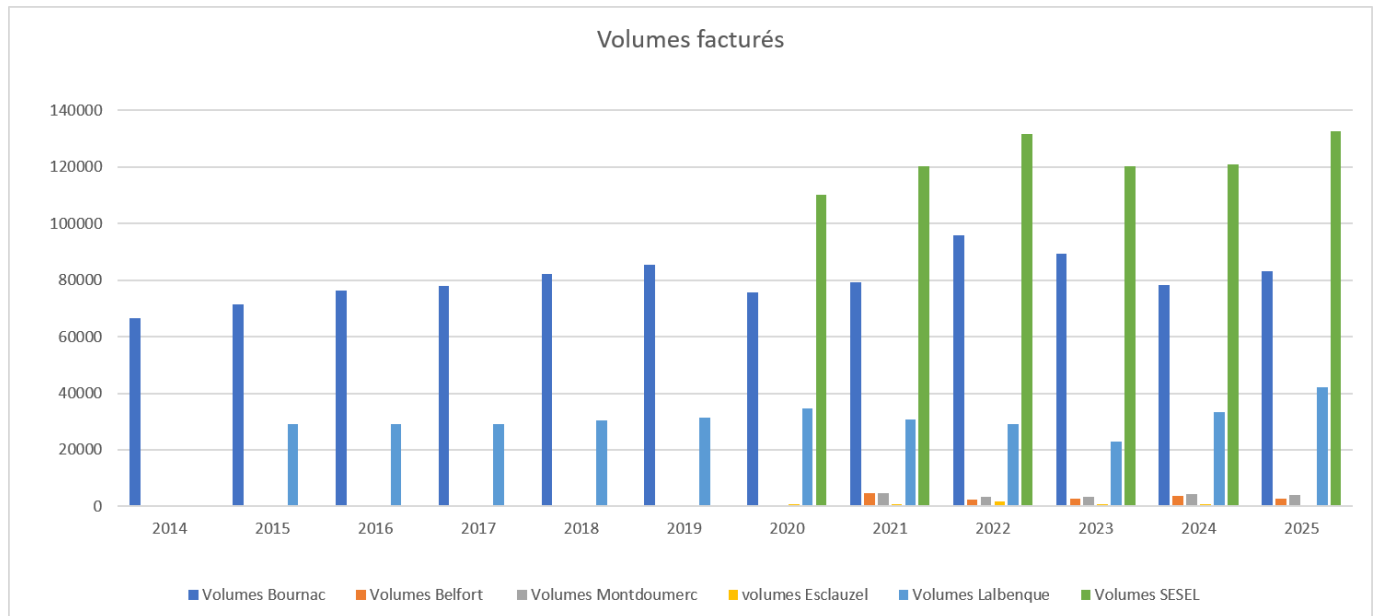
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,9 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,9 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	42 484	49 319	16.08 %



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,04 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,78 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10,8 km (10,8 km au 31/12/2024).

Aucun ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (MONTDOUMERC)

Code Sandre de la station : 0546202V002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/09/2008	
Commune d'implantation	Montdoumerc (46202)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°2 : STEP du Bourg (BELFORT-DU-QUERCY)

Code Sandre de la station : 0546023V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/06/2010	
Commune d'implantation	Belfort-du-Quercy (46023)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	195	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°3 : STEP du bourg (ESCLAUZELS)

Code Sandre de la station : 0546092V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien culture fixe	
Date de mise en service	2012	
Commune d'implantation	Esclauzels (46092)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°4 : STEP du Bourg (LALBENQUE)

Code Sandre de la station : 0546148V003

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/11/2009	
Commune d'implantation	Lalbenque (46148)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Les Pradels

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
STEP du Bourg (MONTDOUMERC) (Code Sandre : 0546202V002)	0	0
STEP du Bourg (BELFORT-DU-QUERCY) (Code Sandre : 0546023V001)	0	0
STEP du bourg (ESCLAUZELS) (Code Sandre : 0546092V001)	0	0
STEP du Bourg (LALBENQUE) (Code Sandre : 0546148V003)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 31/12/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service :	0	108 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 500 €	1 500 €
Participation aux frais de branchement	variable selon longueur (devis entreprise pour le SESEL)	variable selon longueur (devis entreprise pour le SESEL)

- (1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tableau récapitulatif des tarifs sur le SESEL en eau et assainissement collectif

Tarifs 2026							
	Bournac		BIM	Lalbenque	Esclauzels	Montdoumerc	Belfort
	AEP	Asst	AEP	Asst	Asst	Asst	Asst
	Délib 2025/35	Délib 2025/36	Délib 2025/35	Délib 2025/36	Délib 2025/36	Délib 2025/36	Délib 2025/36
SYNDICAT							
abonnt	78,77	103,00	74,61	80,01	137,80	99,80	86,28
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,9900	1,07	0,81	0,934	1,602	0,994	0,954
	197,57	231,4	171,9536	192,09	330,04	219,08	200,76
Délégataire 2026	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	Régie
abonnt	67,1894	54,9056	85,60	84,80	84,80	84,80	65,60
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,8399	0,68632	1,07	1,06	1,06	1,06	0,82
	167,00	135,8	214,00	212,00	212,00	212,00	164,00
Agence de l'eau (prélvt + conso + perf) 2026	0,5234	0,078	0,5598	0,078	0,078	0,078	0,078
TVA 5,5% et 10%	23,51	37,65	24,92	41,34	55,13	44,04	37,41
120 m³ TTC 2026	451,86	415,61	478,05	454,73	606,47	484,42	411,47
€/m ³	3,77	3,46	3,98	3,79	5,05	4,04	3,43
100 m³ TTC	402,26	375,42	426,55	409,16	546,21	437,53	370,73
€/m ³	4,02	3,75	4,27	4,09	5,46	4,38	3,71

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibérations du 19/11/2024 effective à compter du 19/11/2024 fixant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.

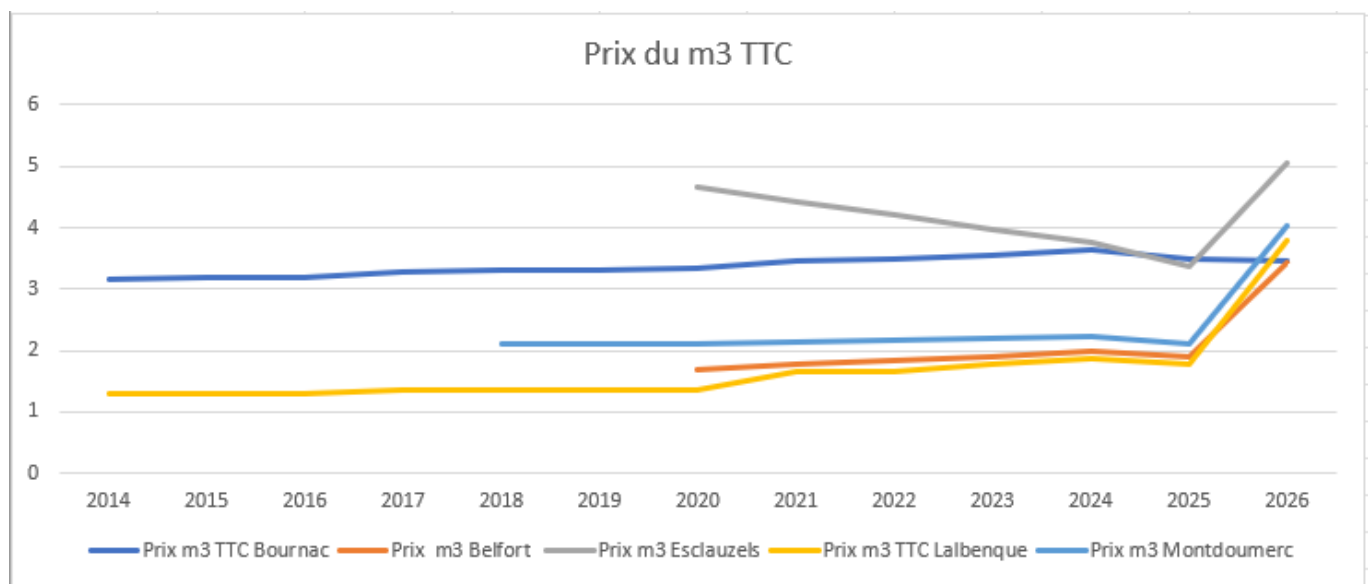
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont dans le tableau ci-dessus.

Détail des communes en régie, et tarif secteur Bournac :

Commune	Prix TTC au 01/01/2025 en €/m ³	Prix TTC au 01/01/2026 en €/m ³
Belfort-du-Quercy (44 abonnés)	1.89	3.43
Esclauzels (12 ab)	3.37	5.05
Lalbenque (478 ab)	1.79	3.79
Montdoumerc (47 ab)	2.10	4.04
Bournac (y compris SAUR) (1 188 ab)	3.48	3.46



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Actualisation selon la formule du contrat de concession

Nouveau contrat de concession à la place de la régie (non facturée en fonctionnement de 2020 à 2025) au 01/01/2026 pour Lalbenque, Montdoumerc et Esclauzels

Facturation du fonctionnement de la régie (moyenné sur 3 ans) pour Belfort

Lissage vers un tarif unique (pour la part syndicale) sur tout le SESEL en 10 ans

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité (BOURNAC + LALBENQUE + BELFORT + MONTDOUMERC + ESCLAUZELS) :

Type de recette	Exercice 2024 (SESEL) en €	Exercice 2025 (SESEL) en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	293 200	314 035	7.10 %
<i>dont abonnements</i>	176 315	151 121	-14.3 %
Régularisations (+/-)	- 14 641	-12 902	-11.9 %
Total recettes de facturation	278 559	326 937	17.4 %
Recettes de raccordement	18 000	12 900	
Total autres recettes	18 000	0	
Total des recettes	296 559	339 837	14.6 %

Recettes de l'exploitant (SAUR sur secteur Bournac uniquement) :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	110 576	121 050	9.5 %
<i>dont abonnements</i>	63 291	64 379	1.71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 859	- 1 788	
Total recettes de facturation	104 908	119 262	13.7 %
Recettes liées aux travaux	3 500	2 400	-31.42 %
Total autres recettes	3 500	2 400	
Total des recettes	108 408	121 662	+12,2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 446 199 € (383 467 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96% des 605 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		40%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	50

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50 pour l'exercice 2025.

3.3. **Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2025, aucune boue n'a été évacuée.

○ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 en 2024).

3.4. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de **9,24** par 100 km de réseau (9,24 en 2024).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km sur le SESEL	0	0.09	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,09 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le SESEL est 0,045 %.

Le taux de renouvellement de réseau assainissement est très faible car la majorité est « récente » moins de 20 ans, mieux posée, avec des matériaux adaptés. Toutefois certains villages (Calvignac, Lalbenque, Limogne, St Cirq-Lapopie, ...) sont assainis depuis plus longtemps et leurs systèmes d'assainissement (Réseau + station) font l'objet d'un diagnostic qui va établir les travaux nécessaires et leur calendrier. La reprise des réseaux se fera soit en renouvellement, soit en chemisage par l'intérieur.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2024 SESEL	Exercice 2025 - SESEL
Montants financiers HT des travaux payés pendant le dernier exercice budgétaire	2 700	10 479.90
Montants des subventions en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		SESEL Exercice 2024	SESEL Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		600 322	524 807
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	73 937	75 515
	Intérêts	11 730	13 197

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 189 336 € (189 469 € en 2024).

4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude sur le SESEL	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection réseau RD 8 à St Cirq-Lapopie	178 657 €	100 000 €
Reprise réseau Limogne	350 000 €	350 000 €
Traverse Lalbenque	90 000 €	161 817 €
Diagnostic Limogne	50 000 €	50 000 €
Diagnostic Lalbenque	25 000 €	25 000 €
Diagnostic St Cirq - Lapopie	62 500 €	28 000 €
Diagnostic Calvignac	62 500 €	27 000 €
Déplacement canalisation derrière CCPLL	0 (en attente étude diag)	0 (en attente étude diag)

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a accordé 1 abandon de créances pour un montant de 106 €. (8 744 € en 2024)

Cet indicateur n'est pas officiellement calculé, il est fourni à titre indicatif

6. Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL

	2024	2025
Nombre d'abonnés	1 766 abonnés	1 769 abonnés
Linéaire de réseau hors branchements	51,43 km	51,17 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	0 points	70 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS	0,0 tMS
Volume facturé	120 779 m ³	132 585 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	19 STEP	19 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	5 480	5 480
Fourchette de tarifs 01/01/n+1	De 1,79 à 3,48 €/m ³	De 3.43 à 5.05 €/m ³

SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT

SECTEUR Bournac

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	12
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	12
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	18
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	20
3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	20
3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	21
4.	Financement des investissements	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
4.3.	Amortissements	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif – Secteur BOURNAC
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☐ ☒

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☐ ☒

- Territoire desservi (communes, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bach, Beauregard, Bouziès, Calvignac, Concots, Crégols, Cénevières, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy, Saint Cirq-Lapopie, Saint-Jean-de-Laur, Saint Martin-Labouval, Tour-de-Faure, Varaire, Vaylats

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

- Existence d'un zonage ☒ Oui : ☐ Non

Dates d'approbation* : Bach 28/11/02, Beauregard 23/04/03, Belmont-Sainte-Foi 24/09/04, Berganty, Bouziès 20/01/06, Calvignac 30/09/02, Concots 1/06/15, Crégols 14/10/02, Cénevières 13/11/02, Escamps 11/01/18, Larnagol 11/10/17, Limogne-en-Quercy, Lugagnac 25/05/05, Promilhanes 21/12/04, Puyjourdes 9/05/05, Saillac 19/05/05, Saint-Cirq-Lapopie 28/04/03, Saint-Jean-de-Laur 31/08/04, Saint-Martin-Labouval 17/07/13, Tour-de-Faure 24/05/02, Varaire 02/21, Vaylats 16/03/18, Vidaillac 10/02/04

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 04/06/2014. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation par entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants :

AVENANT N° 1

Objet :

Date de signature par la Collectivité : 06/02/2021

Date de visa de la Préfecture : 14/02/2021

Date d'effet : 14/02/2021

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1540 habitants au 31/12/2024 (1545 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 150 abonnés au 31/12/2025 (1 154 au 31/12/2024).

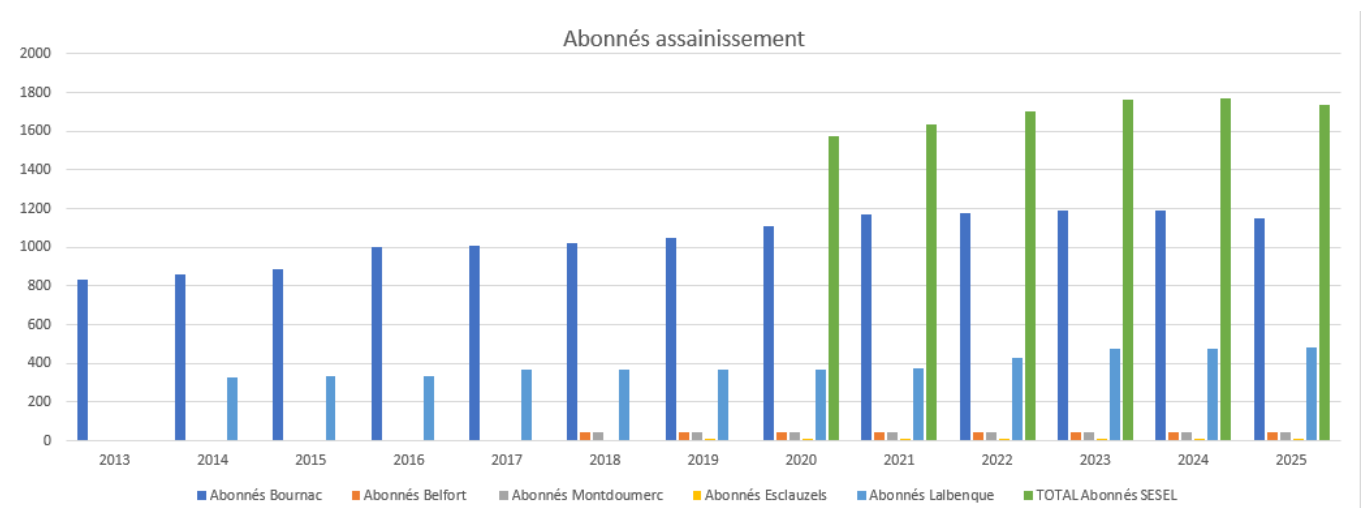
La répartition des branchements par commune est la suivante

Commune	Nombre de branchements au 31/12/2024	Nombre de branchements au 31/12/2025	Variation en %
Bach	34	34	0 %
Beauregard	73	74	-1.4 %
Bouziès	48	48	0 %
Calvignac	90	87	-3.3 %
Concots	81	81	0 %
Crégols	26	26	0 %
Cénevières	57	57	0 %
Escamps	45	45	0 %
Larnagol	50	48	-4 %
Limogne-en-Quercy	314	314	0 %
Saint-Cirq-Lapopie	105	104	-1 %
Saint-Jean-de-Laur	48	48	0 %
Saint-Martin-Labouval	69	69	0 %
Tour-de-Faure	34	34	6.3 %
Varaire	56	54	-3.6 %
Vaylats	24	27	12.5 %
Total	1154	1150	-0.35 %

Nombre de branchements potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 332.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28 abonnés/km au 31/12/2025. (30 abonnés/km au 31/12/2024).

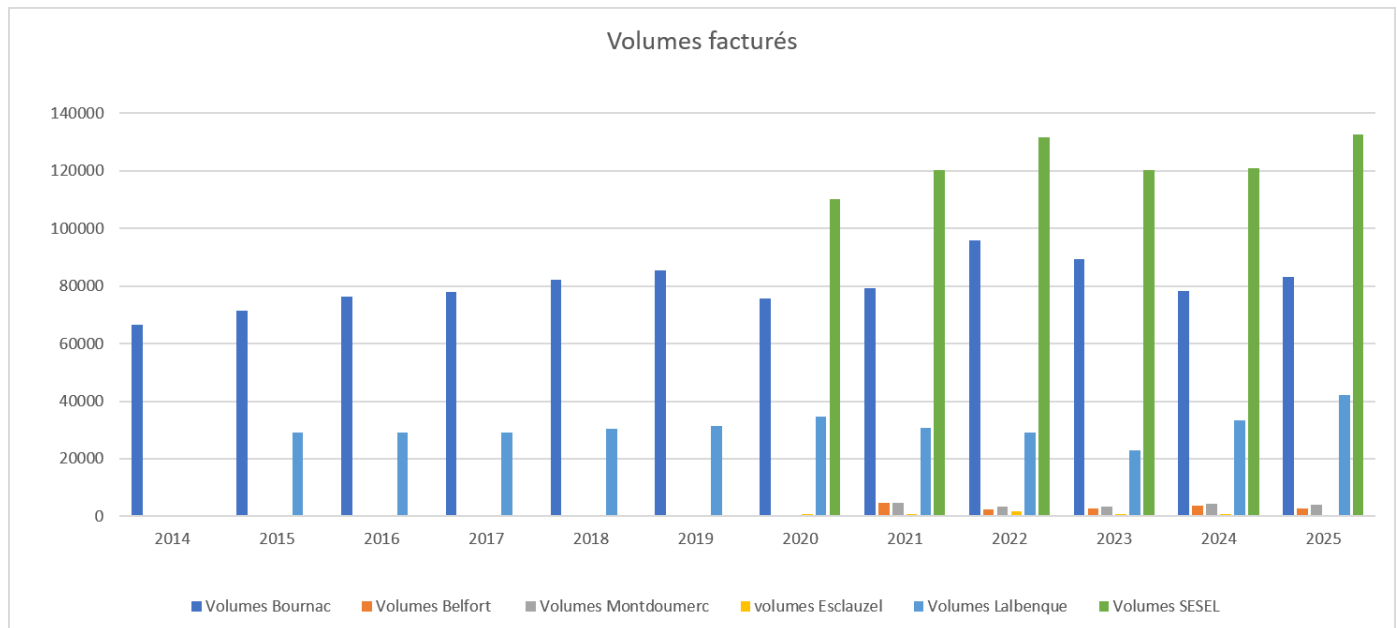
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.43 habitants/abonné au 31/12/2025. (3.97 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	78 295	83 266	6.35



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2025 (**0** au 31/12/2024).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 14,02 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,34 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **40,983** km en 2025(**40,36** km au 31/12/2024).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Limogne-en-Quercy (Carrefour Cajarc)	0
Déversoir d'orage	Limogne-en-Quercy (Aval La Balme)	0
Déversoir d'orage	St Cirq-Lapopie (Lot)	0



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (BEAUREGARD)

Code Sandre de la station : 0546020V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés
Date de mise en service		01/01/2009
Commune d'implantation		Beauregard (46020)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270
Débit de référence journalier admissible en m³/j		
40,5		
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ruisseau de la Fontaine

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : STEP du Bourg (BACH)

Code Sandre de la station : 0546013V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	18/12/2008	
Commune d'implantation	Bach (46013)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	18	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	

STEU N°3 : STEP du Bourg (VARAIRE)

Code Sandre de la station : 0546328V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables	
Date de mise en service	01/06/1990	
Commune d'implantation	Varaire (46328)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	135	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	

STEU N°4 : STEP (2) du Bourg (LIMOGNE)

Code Sandre de la station : 0546173V007

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2014	
Commune d'implantation	Limogne-en-Quercy (46173)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	960	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Limogne

STEU N°5 : STEP du Bourg (CONCOTS)

Code Sandre de la station : 0546073V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2007
Commune d'implantation	Concots (46073)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300
Débit de référence journalier admissible en m³/j	45
Prescriptions de rejet	

STEU N°6 : STEP du Bourg (TOUR DE FAURE)

Code Sandre de la station : 0546320V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés
Date de mise en service		01/01/2007
Commune d'implantation		Tour-de-Faure (46320)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		130
Débit de référence journalier admissible en m³/j		19,5
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°7 : STEP du Bourg (ST CIRQ LAPOPIE)

Code Sandre de la station : 0546256V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/12/2007	
Commune d'implantation	Saint-Cirq-Lapopie (46256)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	150	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	St Cirq Lapopie

STEU N°8 : STEP du Bourg (BOUZIÈS)
Code Sandre de la station : 0546037V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés
Date de mise en service		01/01/2008
Commune d'implantation		Bouziès (46037)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		320
Débit de référence journalier admissible en m³/j		48
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	LOT

STEU N°9 : STEP du Bourg (CENEVIERES)
Code Sandre de la station : 0546068V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés
Date de mise en service		31/12/2007
Commune d'implantation		Cénevières (46068)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150
Débit de référence journalier admissible en m³/j		
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Fossé vers le Lot

STEU N°10 : STEP du Bourg (CALVIGNAC et LARNAGOL)
Code Sandre de la station : 0546049V002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	30/04/2001	
Commune d’implantation	Calvignac (46049)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250	
Débit de référence journalier admissible en m³/j	37,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	

STEU N°11 : STEP du Bourg (CRÉGOLS)
Code Sandre de la station : 0546081V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques
Date de mise en service		01/06/2012
Commune d'implantation		Crégols (46081)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150
Débit de référence journalier admissible en m³/j		22,5
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LOT

STEU N°12 : STEP du bourg (VAYLATS)
Code Sandre de la station : 0546329V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service		01/06/2020
Commune d'implantation		Vaylats (46329)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		110
Débit de référence journalier admissible en m³/j		16,5
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°13 : STEP (SAINT JEAN DE LAUR)
Code Sandre de la station : 0546270V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Lits plantés de roseaux
Date de mise en service		06/06/2013
Commune d'implantation		Saint-Jean-de-Laur (46270)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150
Débit de référence journalier admissible en m³/j		22,5
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet souterrain par infiltration
	Nom du milieu récepteur	

STEU N°14 : STEP du bourg (ESCAMPS)
Code Sandre de la station : 0546091V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service		01/06/2020
Commune d'implantation		Escamps (46091)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		110
Débit de référence journalier admissible en m³/j		16,5
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°15 : STEP (ST MARTIN LABOUVAL)
Code Sandre de la station : 0546276V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés
Date de mise en service		01/04/2016
Commune d'implantation		Saint-Martin-Labouval (46276)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200
Débit de référence journalier admissible en m³/j		30
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet souterrain par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
STEP du Bourg (BEAUREGARD) (Code Sandre : 0546020V001)	0	0
STEP du Bourg (BACH) (Code Sandre : 0546013V001)	0	0
STEP du Bourg (VARAIRE) (Code Sandre : 0546328V001)	0	0
STEP (2) du Bourg (LIMOGNE) (Code Sandre : 0546173V002)	0	0
STEP du Bourg (CONCOTS) (Code Sandre : 0546073V001)	0	0
STEP du Bourg (TOUR DE FAURE) (Code Sandre : 0546320V001)	0	0
STEP du Bourg (ST CIRQ LAPOPIE) (Code Sandre : 0546256V001)	0	0
STEP du Bourg (BOUZIES) (Code Sandre : 0546037V001)	0	0
STEP du Bourg (CENEVIÈRES) (Code Sandre : 0546068V001)	0	0
STEP du Bourg (CALVIGNAC) (Code Sandre : 0546049V002)	0	0
STEP du Bourg (CREGOLS) (Code Sandre : 0546081V001)	0	0
STEP du bourg (VAYLATS) (Code Sandre : 0546329V001)	0	0
STEP (SAINT JEAN DE LAUR) (Code Sandre : 0546270V001)	0	0
STEP du bourg (ESCAMPS) (Code Sandre : 0546091V001)	0	0
STEP (ST MARTIN LABOUVAL) (Code Sandre : 0546276V001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2026 et 31/12/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service : uniquement dans le cas où vous n'avez pas souscrit d'abonnement à l'eau.	59.04 €	59.68 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 500 €	1 500 €
Participation aux frais de branchement	variable selon longueur (devis d'entreprises)	variable selon longueur (bordereau des prix en annexe du contrat, exclusivité au délégataire)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tableau récapitulatif des tarifs sur le SESEL en eau et assainissement collectif

	Tarifs 2026						
	Bournac		BIM	Lalbenque	Esclauzels	Montdoumerc	Belfort
	AEP	Asst	AEP	Asst	Asst	Asst	Asst
	Délib 2025/35	Délib 2025/36	Délib 2025/35	Délib 2025/36	Délib 2025/36	Délib 2025/36	Délib 2025/36
SYNDICAT							
abonn	78,77	103,00	74,61	80,01	137,80	99,80	86,28
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,9900	1,07	0,81	0,934	1,602	0,994	0,954
	197,57	231,4	171,9536	192,09	330,04	219,08	200,76
Délégataire 2026	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	SAUR	Régie
abonn	67,1894	54,9056	85,60	84,80	84,80	84,80	65,60
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,8399	0,68632	1,07	1,06	1,06	1,06	0,82
	167,00	135,8	214,00	212,00	212,00	212,00	164,00
Régime de l'eau (inclu preltv + conso + perf) 2026	0,5234	0,078	0,5598	0,078	0,078	0,078	0,078
TVA 5,5% et 10%	23,51	37,65	24,92	41,34	55,13	44,04	37,41
120 m³ TTC 2026	451,86	415,61	478,05	454,73	606,47	484,42	411,47
€/m ³	3,77	3,46	3,98	3,79	5,05	4,04	3,43
100 m³ TTC	402,26	375,42	426,55	409,16	546,21	437,53	370,73
€/m ³	4,02	3,75	4,27	4,09	5,46	4,38	3,71

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	103 €	103 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Autre :		1,07 €	1.07 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	54.32 €	54.9056 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0.6790 €	0.68632
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Redevance performance	0.1050 €/m ³	0.078 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³./.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/11/2025 et 18/08/2018 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 04/10/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais de contrôle de raccordement pour vente.
- Délibérations du 19/11/2024 effective à compter du 19/11/2024 fixant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.

2.2. **Facture d'assainissement type (D204.0)**

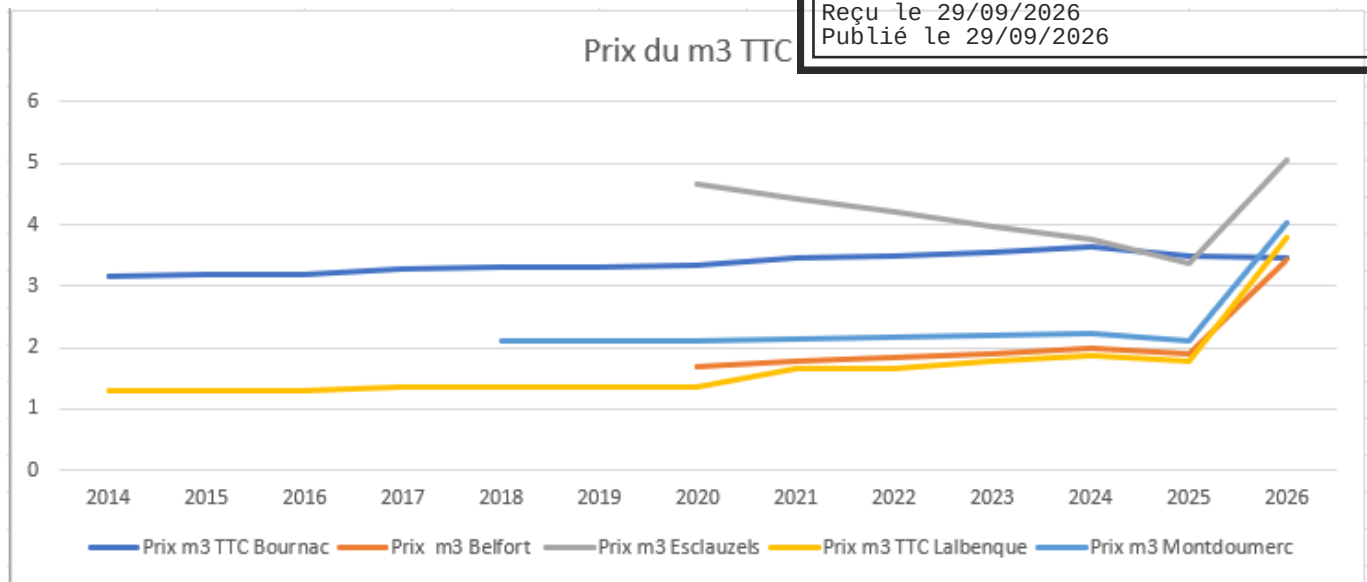
Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 31/12/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	103,00	103.00	0 %
Part proportionnelle	128,40	128.40	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	231,40	231.40	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	54,32	54.91	1 %
Part proportionnelle	81,48	82.356	1 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	135,80	136.68	1 %
Taxes et redevances			
Redevance performance	12,60 €	9.36	- 25,7%
TVA	29,18	37.74	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,58	47.10	
Total	417,78	415.18	-0.62 %
Prix TTC au m³	3,48	3,46	-0.62 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Détail des communes en régie, et tarif secteur Bournac :

Commune	Prix TTC au 01/01/2025 en €/m ³	Prix TTC au 01/01/2026 en €/m ³
Belfort-du-Quercy (45 abonnés)	1.89	3.43
Esclauzels (12 ab)	3.37	5.05
Lalbenque (431 ab)	1.79	3.79
Montdoumerc (44 ab)	2.10	4.04
Bournac (y compris SAUR) (1 176 ab)	3.48	3.46



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (sauf prélèvement automatique mensuel, alors facturation annuelle).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Actualisation selon la formule du contrat de concession

Nouveau contrat de concession à la place de la régie (non facturée en fonctionnement de 2020 à 2025) au 01/01/2026 pour Lalbenque, Montdoumerc et Esclauzels

Facturation du fonctionnement de la régie (moyenné sur 3 ans) pour Belfort

Lissage vers un tarif unique (pour la part syndicale) sur tout le SESEL en 10 ans

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité (BOURNAC + LALBENQUE + BELFORT + MONTDOUMERC + ESCLAUZELS) :

Type de recette	Exercice 2024(SESEL) en €	Exercice 2025 (SESEL) en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	293 200	314 035	7.10 %
<i>dont abonnements</i>	176 315	151 121	-14.3 %
Régularisations (+/-)	- 14 641	-12 902	-11.9 %
Total recettes de facturation	278 559	326 937	17.4 %
Recettes de raccordement	18 000	12 900	
Total autres recettes	18 000	0	
Total des recettes	296 559	339 837	14.6 %

Recettes de l'exploitant (SAUR sur secteur Bournac uniquement)

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	110 576	121 050	9.5 %
<i>dont abonnements</i>	63 291	64 379	1.71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 859	1 788	
Total recettes de facturation	104 908	119 262	13.7 %
Recettes liées aux travaux	3 500	2 400	-31.42 %
Total autres recettes	3 500	2 400	
Total des recettes	108 408	121 662	12.22 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 446 199 € (383 467 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,3% des 1 332 abonnés potentiels (89,3% pour 2024).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,83%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	13.27 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2025 (74 pour 2024).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2024, 0 tMS de boue a été évacué, rien en 2024.

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents n'a pas été calculé.

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km sur le SESEL	0.	0.09	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,09 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le SESEL est 0,045%.

Le taux de renouvellement de réseau assainissement est très faible car la majorité est « récente » moins de 20 ans, mieux posée, avec des matériaux adaptés. Toutefois certains villages (Calvignac, Lalbenque, Limogne, St Cirq-Lapopie, ...) sont assainis depuis plus longtemps et leurs systèmes d'assainissement (Réseau + station) font l'objet d'un diagnostic qui va établir les travaux nécessaires et leur calendrier. La reprise des réseaux se fera soit en renouvellement, soit en chemisage par l'intérieur.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2024 SESEL	Exercice 2025 - SESEL
Montants financiers HT des travaux payés pendant le dernier exercice budgétaire	2 700	10 480
Montants des subventions en €	0	0

Les investissements sont suspendus dans l'attente des conclusions des diagnostics, dont ceux de Lalbenque et Limogne.

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	SESEL Exercice 2024	SESEL Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	600 322	524 807
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	75 515
	Intérêts	13 197

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 189 336 € (189 469 € en 2024).

4.4. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude sur le SESEL	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection réseau RD 8 à St Cirq-Lapopie	178 657 €	100 000 €
Reprise réseau Limogne	350 000 €	350 000 €
Traverse Lalbenque	90 000 €	161 817 €
Diagnostic Limogne	50 000 €	50 000 €
Diagnostic Lalbenque	25 000 €	25 000 €
Diagnostic St Cirq - Lapopie	62 500 €	28 000 €
Diagnostic Calvignac	62 500 €	27 000 €
Déplacement canalisation derrière CCPLL	0 (en attente étude diag)	0 (en attente étude diag)

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a accordé 1 abandon de créances pour un montant de 106 €. (8 744 € en 2024)

Cet indicateur n'est pas officiellement calculé, il est fourni à titre indicatif

6. Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL

	2024	2025
Nombre d'abonnés	1 766 abonnés	1 769 abonnés
Linéaire de réseau hors branchements	51,43 km	51,17 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70 points	70 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS	0,0 tMS
Volume facturé	120 779 m ³	132 585 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	19 STEP	19 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	5 480	5 480
Fourchette de tarifs 01/01/n+1	De 1,79 à 3,48 €/m ³	De 3.43 à 5.05 €/m ³

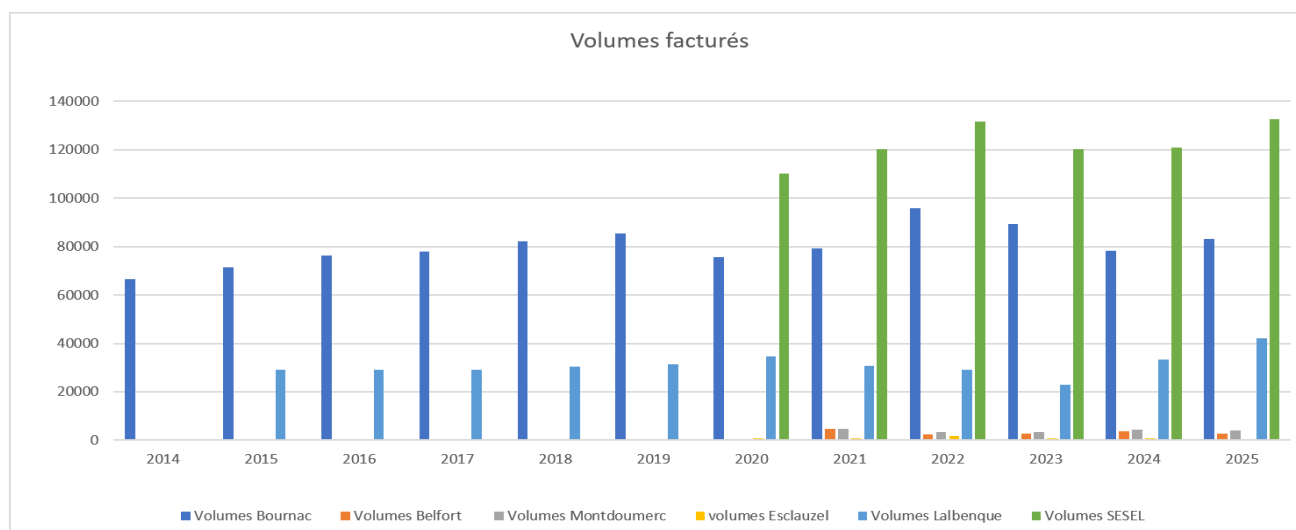
SYNTHESE Rapport sur le Prix et la Qualité du Service "Assainissement Collectif"

2025

2024

2025

Nombre d'abonnés	1 766 abonnés	1 769 abonnés
Linéaire de réseau hors branchements	51,43 km	51,17 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70 points	70 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS	0,0 tMS
Volume facturé	120 779 m ³	132 585 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	19 STEP	19 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	5 480	5 480
Fourchette de tarifs	01/01/n+1	De 1,79 à 3,48 €/m ³
		De 3,43 à 5,05 €/m ³





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AR Prefecture

046-200090843-20260928-SESEL_2026_51-DE
Reçu le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

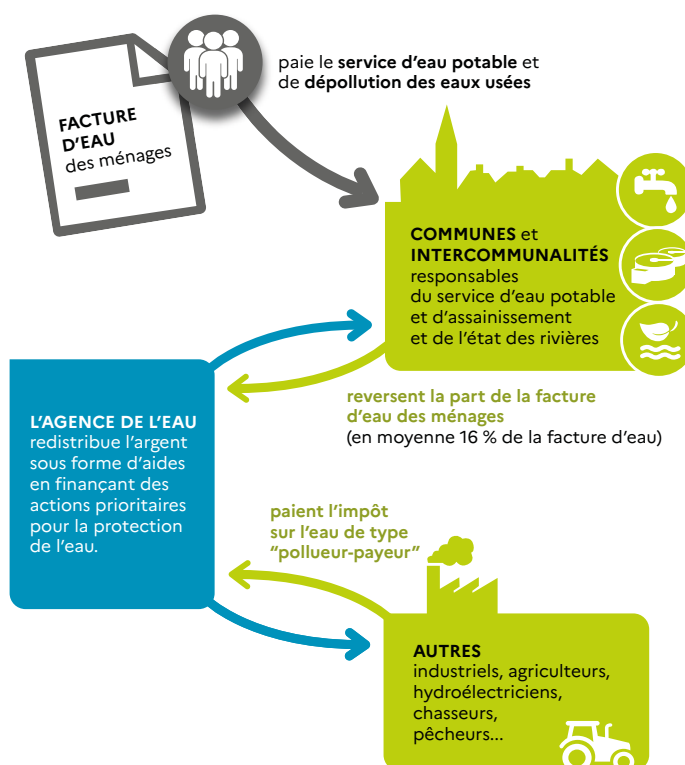
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ? AR Prefecture

046-200090843-20260928-SESEL_2026_51-DE
Répondre le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance
de pollution
payé par les éleveurs
concernés



1,95 €
de redevance de
pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



63,10 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de
pollution diffuse
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits



100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2025



1,60 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,70 €
de redevance
de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
économiques



13,10 €
de redevance
de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs
économiques
pour la gestion quantitative
de la ressource en eau (hors
industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture



100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2025



4,20 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle, le traitement
de certains déchets dangereux pour l'eau
et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



**LES ENJEUX DE LA RÉFORME
DES REDEVANCES**

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformer-redevances>

**EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU
LANÇE "L'EAU D'ICI"**

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains**Délégations****ATLANTIQUE-DORDOGNE**

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation**ADOUR ET CÔTIERS**

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations**GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE**

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr